

<p>Date de convocation :</p> <p>21/07/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Création de poste aux services techniques suite à modification du temps de travail d'un agent.

DCM 20220728-7

Monsieur Le Maire explique qu'un agent est actuellement adjoint technique principal 2ème classe à 30.5 H.

Dans le cadre de l'augmentation de son temps de travail, il convient de créer un nouveau poste comme suit : adjoint technique principal 2ème classe à 35 H.

Le poste adjoint technique principal 2ème classe à 30.5H sera supprimé lors d'un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35H à compter du 1er septembre 2022, aux services techniques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_7-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022